

## **Compte-rendu FSU de l'audience bilatérale de prise de contact avec le ministre de la fonction publique Laurent Marcangeli**

Le ministre a introduit la réunion en indiquant qu'il souhaite pratiquer un dialogue social vivace, franc, direct, courtois. Il a souligné que c'était pour lui une nécessité dans la période très compliquée, très instable marquée par une crise politique et de régime, par la grande instabilité, aggravée depuis le mois de juillet, devenue potentiellement systémique, et une situation calamiteuse des finances publiques. Il a annoncé d'entrée de jeu qu'il ne serait pas le ministre qui ferait des annonces sur un plateau télé avant de consulter les OS. Bien que n'ayant aucun arbitrage à ce stade, le ministre a d'emblée posé les sujets qui lui paraissent importants : les enjeux de court terme liés au budget pour l'action publique et ses moyens et la nécessité de discuter pour envisager une négociation portant sur les évolutions nécessaires en matière de rémunérations et carrières. Le ministre n'a pas dévoilé ses orientations (si tant est qu'elles existent à ce stade) en la matière. Il n'exclut pas d'ouvrir des discussions sur des sujets de plus longue portée.

La FSU a pointé l'urgence de sortir de l'extrême dégradation du dialogue social créée à la fois par les conséquences de la LTFP, puis par la pratique de S. Guerini de vouloir à toute force imposer un projet de loi contre l'avis unanime des OS et enfin par les mesures scandaleuses et brutales (carence et indemnisation maladie) portées par Guillaume Kasbarian. Tout ceci ajoute au « fonctionnaire-bashing » qui aggrave le déficit d'attractivité. La FSU a indiqué que l'abandon de ces projets était une nécessité préalable. La FSU a aussi rappelé que le contentieux « retraites » n'était pas soldé et qu'elle souhaite qu'un cadre de discussion soit ouvert pour revenir sur la réforme imposée en 2023 et obtenir son abrogation.

Sur les questions « carrières et rémunérations », la FSU a rappelé ses revendications en pointant la nécessité de mesures générales immédiates portant revalorisation du point d'indice et attribution uniforme de points sur l'ensemble de la grille pour sortir du décrochage général des rémunérations de la fonction publique. Elle a également porté la nécessité d'engager la discussion sur une revalorisation ambitieuse de l'ensemble des carrières, ainsi que sur un mécanisme d'indexation sur le coût de la vie. La FSU a demandé à ce que la GIPA 2024 soit versée. Elle a rappelé l'urgence à prendre des mesures pour éradiquer les inégalités professionnelles aggravées par le développement des indemnités et des missions supplémentaires, et d'en finir avec les situations de dévalorisation des filières les plus féminisées. Elle a rappelé les limites de l'index et alerté sur le retard pris dans la transposition de la directive européenne sur la transparence, et appelé à ce que le ministère de la fonction publique impulse une dynamique plus forte de la mise en œuvre des Plans Egalité au sein des ministères. Concernant la protection sociale complémentaire, la FSU a rappelé dans l'immédiat la nécessité d'avancer sur le couplage santé-prévoyance, d'améliorer la solidarité intergénérationnelle par la maîtrise des montants des cotisations des retraité·es, d'engager rapidement la transcription législative de l'accord de la FPT et la concertation sur les dispositions statutaires formant le nouveau régime d'invalidité à la FPE. Concernant la FPT, la FSU a rappelé la nécessité de réparer rapidement le décrochage statutaire des carrières par rapport aux autres versants. Sur la question des emplois, la FSU a porté la nécessité de créer et d'engager un plan massif de titularisation dans tous les versants. La FSU a conclu par les sujets posés par le traitement de la catastrophe qui s'est abattue sur Mayotte soulignant les disparités des aides d'urgence décidées par les ministères et la nécessité d'un cadrage. Elle a rappelé la nécessité de résoudre la situation des contractuel·les mahorais·es qui ne relèvent pas aujourd'hui de l'IRCANTEC indiquant que ceci serait un marqueur. La FSU a fait part de ses interrogations sur la création d'un établissement public dédié en pointant que ceci ne devait pas aboutir à contourner des règles qui n'ont pas à l'être. Elle a indiqué que des mesures d'accompagnement devaient être prises et des moyens dégagés pour ne pas laisser les personnels se débrouiller... La question de l'attractivité des postes à Mayotte doit être réglée à la hauteur de l'enjeu.

À noter que le ministre a fait comprendre qu'il avait bien perçu le rapport de force du 5 décembre et la forte mobilisation de la fonction publique. Sans dire explicitement qu'il ne soutenait pas les mesures Kasbarian sur les arrêts maladie, il voulait nous faire passer le message qu'il allait peser pour qu'elles ne soient plus dans le budget présenté, il a conscience que ce serait politiquement une très mauvaise entrée en matière. À suivre avec vigilance donc.

Sur l'ensemble des questions posées par la FSU, le ministre a répondu en indiquant que sur le plan législatif, il souhaitait simplement aboutir sur les deux propositions en discussion parlementaire (protection fonctionnelle et simplification). Il a indiqué qu'il allait faire état de l'exigence (partagée par les autres OS) d'abandon des mesures Kasbarian et de revalorisation du point d'indice. Sur la GIPA, il a indiqué qu'il pensait défendre une application mais seulement pour les plus basses rémunérations. Sur la transcription législative de l'accord PSC dans la FPT, il a annoncé travailler avec le Sénat au dépôt d'un texte législatif.

Concernant les retraites, il nous a assuré qu'il pèserait pour que la FSU, en tant qu'organisation représentative dans la fonction publique, puisse être dans les concertations au même titre que les organisations syndicales représentatives dans le privé, dès lors que les discussions portent sur des enjeux public-privé.

Concernant le logement des agents publics, il s'est dit ouvert à regarder si une direction interministérielle, comme nous le demandons, est la forme la plus pertinente.

Concernant Mayotte, le ministre a indiqué que la loi d'urgence serait présentée le lendemain au Conseil des Ministres et qu'il avait bien vu les différents dispositifs mis en place par les ministères. Il a précisé avoir connaissance des enjeux tant pour l'éducation que pour la santé notamment.

Il nous a indiqué qu'il réunirait rapidement les OS dès que les arbitrages seraient rendus, sans donner d'indication sur les orientations de ceux-ci finalement. À suivre, donc...